

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Trente-troisième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 12 – 19 juillet 2024

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE
VENDREDI 12 JUILLET 2024

Remarques d'ouverture de la Présidence.....*Pas de document*

Le Président ouvre la réunion et y souhaite la bienvenue aux membres du Comité, aux observateurs des Parties, aux organisations intergouvernementales (OIG) et aux organisations non gouvernementales (ONG).

Allocution d'ouverture de la Secrétaire générale.....*Pas de document*

La Secrétaire générale prononce une allocution d'ouverture.

1. Déclaration de conflit d'intérêt.....*Pas de document*

Le Comité pour les animaux note que les membres ont déclaré n'avoir aucun intérêt financier susceptible de créer un conflit d'intérêts quant à leur impartialité, objectivité ou indépendance concernant les sujets à l'ordre du jour de la session.

2. Règlement intérieur..... AC33 Doc. 2

Le Comité pour les animaux note que son règlement intérieur, amendé à sa 30e session (Genève, juillet 2018) et présenté en annexe au document AC33 Doc. 2, est toujours en vigueur pour la présente session.

3. Ordre du jour..... AC33 Doc. 3

Le Comité adopte son ordre du jour figurant dans le document AC33 Doc. 3.

4. Programme de travail.....AC33 Doc. 4 (Rev.1)

Le Comité adopte son programme de travail figurant dans le document AC33 Doc. 4 (Rev.1).

5. Admission des observateurs..... AC33 Doc. 5

Le Comité pour les animaux prend note de la liste des organisations observatrices qui ont été acceptées pour participer à la session, telle qu'elle figure dans le document AC32 Doc. 5.